



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 246-5

Règlement modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité afin de modifier la limite de vitesse sur deux parties du chemin de la Beauce et de la Petite Montée

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Donné à Calixa-Lavallée, ce 3 juin 2020

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 15 janvier 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 juin 2020.

Signé par : _____
Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière